



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juillet 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité, en date du 25 mai 2010, par laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au 31 décembre 2010 le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et a prié le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans l'exécution de ce mandat. Il rend compte notamment de la situation sécuritaire et humanitaire dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine; des progrès faits vers l'exécution des tâches et la tenue des engagements précisés aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 1923 (2010) du Conseil, y compris des mesures adoptées par suite d'éventuelles insuffisances mises à jour par le Groupe de travail conjoint de haut niveau cité au paragraphe 4 de cette résolution; et de la mise en œuvre du mandat de la MINURCAT. Au paragraphe 26 de la résolution 1923 (2010), le Conseil prie également le Secrétaire général de fournir, dans le présent rapport, une évaluation des options internationales et régionales pour la République centrafricaine, sur la base d'une analyse des conséquences du départ de la MINURCAT.

II. Situation sur le plan de la sécurité

2. La situation sur le plan de la sécurité dans l'est du Tchad demeure imprévisible, essentiellement en raison d'activités criminelles et d'actes de banditisme, dont des détournements de véhicules et des vols à main armée. Le nombre mensuel moyen d'incidents n'a guère varié depuis la présentation du dernier rapport, avec 15 et 27 incidents survenus respectivement en mai et juin. En juin toutefois, de nombreux incidents ont ciblé des agents de l'aide humanitaire. Le 4 juin à Mabrouka (région du Wadi Fira), des individus armés ont tenté de prendre le contrôle d'un véhicule privé d'approvisionnement en eau, faisant deux morts et cinq blessés. Quelques jours plus tard, les auteurs présumés de l'agression ont été arrêtés par la force mixte de la région frontalière créée par les Gouvernements soudanais et tchadien. Le 6 juin, un membre du personnel d'une organisation non gouvernementale internationale a été enlevé par des hommes armés en plein jour, dans le centre ville d'Abéché. Il a été libéré le 15 juin, suite à l'interpellation par les



forces de sécurité tchadiennes de deux suspects. Le 17 juin, le centre de l'organisation non gouvernementale internationale Médecins Sans Frontières à Dogdore (dans la région du Dar Sila) a été attaqué par des hommes non identifiés mais en uniforme, qui sont repartis avec une somme importante en espèces et du matériel. Le 27 juin, des individus armés et en uniforme ont pénétré dans la maison occupée par une organisation non gouvernementale internationale à Koukou Angarana (dans la région du Dar Sila), enlevé le chef de bureau et volé du carburant et deux véhicules avant de prendre la fuite en direction de Tiero et Mareno (dans le Dar Sila). Le Détachement intégré de sécurité (DIS) a poursuivi les auteurs de l'attaque, qui ont abandonné les véhicules et relâché l'employé de l'ONG à proximité de Tiero et Mareno. Toujours le 27 juin, des hommes armés se sont emparés d'un véhicule de l'ONG internationale Première Urgence à 30 kilomètres de Hadjer Hadid (dans la région de Ouaddai) avec lequel ils se sont enfuis en direction d'Arkoum. Le 30 juin à une centaine de kilomètres à l'ouest d'Abéché, des hommes armés se sont emparés d'un véhicule appartenant à une ONG internationale, emmenant avec eux les deux occupants, qu'ils ont par la suite relâchés. Le DIS a retrouvé le véhicule le lendemain. Toujours le 30 juin, des inconnus armés ont attaqué un véhicule privé dans la même zone, à proximité de Hadjer Hadid. Les agresseurs ont fait feu sur le véhicule, blessant un passager. Le 4 juillet, des hommes armés ont attaqué et saisi un véhicule de la MINURCAT à Abéché; il a été retrouvé plus tard par le DIS, à 25 kilomètres de la ville.

3. L'ONG internationale, victime de deux attaques en moins d'un mois, a décidé de retirer ses employés internationaux de l'est du Tchad. Trois autres ONG internationales ont partiellement suspendu leurs activités.

4. Le 28 avril, le Gouvernement tchadien a signalé que des combats avaient opposé du 24 au 28 avril les forces armées aux rebelles tchadiens du Front populaire pour la renaissance nationale (FPRN), un groupe d'opposition armé basé au Tchad, dans la zone de Tissi et Timassi (région du Dar Sila), juste au nord de la jonction des frontières de la République centrafricaine, du Soudan et du Tchad. Selon les autorités, les forces gouvernementales auraient tué plus de 100 combattants du FPRN et fait plus de 80 prisonniers, et auraient elles-mêmes perdu neuf hommes. La rébellion a contesté ce bilan. Il n'y a eu aucun rapport de civils pris pour cibles ni de déplacements de population par suite de ces combats. Toutefois, la région étant très reculée, la MINURCAT n'a pas pu vérifier la situation sur le terrain.

5. La situation générale en matière de sécurité dans la zone d'opérations de la MINURCAT dans le nord-est de la République centrafricaine (régions de la Vakaga et de la Haute-Kotto) est demeurée tendue, essentiellement en raison de conflits ethniques et de la présence de milices. Quatre ONG internationales y opèrent encore, essentiellement à partir de Birao. Le 19 juillet, les Forces armées centrafricaines (FACA) ont réussi à repousser une attaque lancée contre leur camp de Birao par un groupe relativement restreint d'hommes munis d'armes légères et de lance-roquettes. Les assaillants seraient été des dissidents du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ), mécontents de n'avoir pas obtenu les allocations pour la nourriture auxquelles ils estimaient avoir droit conformément au programme gouvernemental de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

III. Situation humanitaire

6. Au cours de la période considérée, les énormes besoins humanitaires des populations de l'est du Tchad ont été exacerbés par des pénuries alimentaires. Quelque 70 organisations humanitaires internationales ont continué à apporter une aide à 255 000 réfugiés soudanais installés dans 12 camps, à 64 000 réfugiés centrafricains et à 168 000 déplacés répartis sur 38 sites. Environ 150 000 membres de la population d'accueil ont aussi reçu une assistance humanitaire.

7. À la suite de d'affrontements entre les rebelles du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) et les troupes gouvernementales soudanaises dans le Jebel Moon au Darfour-Ouest (Soudan), 5 000 nouveaux réfugiés soudanais sont arrivés dans la région de Birak (dans le Wadi Fira) en avril, portant à quelque 255 000 personnes le nombre total de ces réfugiés au Tchad. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Gouvernement tchadien ont déplacé 2 353 des nouveaux arrivants (soit 650 familles) de la zone frontalière pour les installer dans le camp de réfugiés de Mile près de Guéréda, tandis que les autres refusaient de quitter les lieux et continuent de franchir régulièrement la frontière soudano-tchadienne.

8. La présence prolongée d'un grand nombre de réfugiés et de déplacés continue d'ajouter à la pression qui s'exerce déjà sur des ressources naturelles peu abondantes, notamment le bois et l'eau, avivant les tensions avec les populations locales. Du 22 au 26 mai, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, s'est rendu au Tchad, afin d'évaluer la situation humanitaire dans l'est du pays et de rencontrer des acteurs humanitaires. Il a également évalué la crise due à l'insécurité alimentaire qui affecte l'ouest et le centre du pays.

9. Au Tchad, où les précipitations ont été inférieures à la moyenne durant la saison de plantation 2009, la sécheresse exceptionnelle continue d'avoir un grave impact sur la population, aussi bien dans l'est que dans l'ensemble du pays. Estimées à 30 %, les pénuries alimentaires touchent plus de 2,5 millions de personnes dans tout le pays. Le 27 mai, l'examen à mi-parcours de la procédure d'appel global a eu lieu à N'Djamena, pour recenser et classer par ordre de priorité les besoins vitaux pour lesquels les financements demeurent insuffisants. S'agissant de l'appel global pour le Tchad oriental, seuls 53 % des 458 millions de dollars demandés ont été reçus.

10. Les organisations humanitaires se sont inquiétées des conséquences du retrait de la MINURCAT sur la situation en matière de sécurité et leur accès aux populations vulnérables, particulièrement en ce qui concerne la fourniture de l'assistance, le maintien d'un espace humanitaire sûr et des financements suffisants.

IV. Responsabilités du Gouvernement tchadien dans la protection des civils et du personnel et des biens des Nations Unies et des organismes humanitaires

A. Sécurité et protection des civils en danger

11. Conformément aux dispositions de la résolution 1923 (2010) adoptée par le Conseil de sécurité le 25 mai 2010, la MINURCAT a cessé, dès le 27 mai, toutes patrouilles et escortes de sécurité pour limiter ses activités à celles décrites aux paragraphes 9 et 10 de la résolution, à savoir pourvoir à la sûreté du personnel, des locaux et des biens des Nations Unies et escorter le personnel militaire des Nations Unies dans ses fonctions d'appui, procéder à des opérations d'extraction de caractère limité de personnels des Nations Unies et de personnels humanitaires en danger, fournir l'appui nécessaire à l'évacuation sanitaire des personnels des Nations Unies et maintenir une connaissance des conditions régnant aux abords des sites de la Mission. De son côté, le Gouvernement tchadien s'emploie, avec l'appui de l'ONU, à intensifier ses activités de protection et à renforcer ses moyens d'action dans ce domaine.

12. Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1923 (2010), le Gouvernement tchadien a organisé, avec l'aide de l'ONU, le premier forum de dialogue humanitaire à Abéché le 1^{er} juillet. Ce forum a rassemblé des représentants des autorités centrales et locales tchadiennes, dont des hauts responsables de la sécurité, des organisations humanitaires internationales, de la MINURCAT et des médias locaux. L'objectif de ce forum, qui devrait en principe être suivi d'autres réunions organisées dans chacune des régions de l'est, était de promouvoir une interprétation commune de ce qu'est la protection des civils en théorie et dans la pratique et des rôles et responsabilités qui reviennent respectivement au Gouvernement et à ses partenaires humanitaires internationaux.

13. Durant la période considérée, la MINURCAT a achevé l'installation de trois centres d'appels d'urgence gratuits dans les postes de police de Koukou Angarana et de Goz Amer (région du Dar Sila) en vue de permettre aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux communautés qui accueillent ces dernières de contacter directement le DIS et autres forces de sécurité. Il existe des centres d'appels d'urgence dans les 19 endroits où est stationné le DIS, sauf à Bahaï et dans le camp de réfugiés d'Oure Cassoni, qui vont toutefois bientôt avoir les leurs. En juin, avec l'appui de la MINURCAT, le DIS a collaboré avec un fournisseur de services téléphoniques pour lancer une campagne d'information sur les centres d'appels d'urgence gratuits et inciter le public à signaler les problèmes de sécurité.

14. D'avril à juin 2010, le DIS a indiqué avoir effectué 3 900 patrouilles diurnes et nocturnes à l'intérieur et autour des camps de réfugiés, ainsi que dans les principales villes où des organismes humanitaires sont présents, soit 25 % de patrouilles de plus que lors de la période faisant l'objet du rapport précédent. Le DIS a reçu 342 plaintes, dont 128 pour des actes de violence sexuelle et sexiste, dont 10 viols. Il a également été saisi de 25 affaires de vol à main armée, y compris cinq homicides, et de quatre affaires d'infiltration d'individus armés dans des camps de réfugiés. Il a appréhendé 118 individus soupçonnés d'infractions, dont 58 ont été renvoyés devant les autorités judiciaires et les autres libérés à l'issue de règlements de droit

coutumier. Selon les représentants des réfugiés, les patrouilles du DIS ont continué d'apporter un certain sentiment de sécurité dans les camps et permis de retrouver une relative liberté de circulation.

15. Le 24 juin, 14 officiers du DIS ont été déployés à Harazé (région du Salamat) afin de renforcer la sécurité des 6 227 réfugiés centrafricains regroupés à Massambagne, Batimera et Koy. En attendant la construction des locaux qui leur sont destinés, les officiers du DIS sont logés par les soins du préfet local. D'autres officiers du DIS doivent être déployés à Daha (région du Salamat) dans le courant de l'année.

16. Le Gouvernement tchadien a organisé, du 7 au 9 juin à N'Djamena, avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) une conférence sous-régionale sur l'arrêt du recrutement et de l'emploi d'enfants par les forces et groupes armés. Cette conférence a rassemblé des représentants des Gouvernements tchadien, soudanais, centrafricain, nigérian, camerounais et nigérien et de la société civile tchadienne, des anciens enfants soldats de la région, des organismes des Nations Unies et de la communauté diplomatique présente au Tchad. Les participants ont souscrit à la Déclaration de N'Djamena, par laquelle le Gouvernement tchadien s'est engagé à mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants par les forces et groupes armés. Ils ont également décidé de créer un mécanisme de suivi pour évaluer les progrès accomplis par les États parties à la Déclaration dans la lutte contre le recrutement d'enfants.

B. Acheminement de l'aide humanitaire et libre circulation du personnel humanitaire

17. Afin de mieux faire connaître à la population et aux agents humanitaires se trouvant dans l'est du Tchad les mesures prises par le Gouvernement pour renforcer la sécurité, des représentants du Gouvernement tchadien et de l'ONU se sont rendus ensemble à Abéché (région de l'Ouaddai), Goz Beida (région du Dar Sila) et Iriba (région du Wadi Fira) les 7 et 8 juin. Au cours des entretiens qu'ils ont eus avec les organismes humanitaires, le Chef de la coordination nationale d'appui au déploiement de la Force internationale à l'est du Tchad (CONAFIT) et le Représentant spécial du Président Déby auprès de la MINURCAT, le général Oki Mahamat Yaya Dagache, ont fait part de la ferme volonté du Gouvernement tchadien de protéger les civils, y compris le personnel humanitaire. Le 12 juin, le Gouvernement a fait distribuer par le Ministère de la défense des instructions fermes interdisant à toutes les forces de sécurité de demander à être payées pour les escortes humanitaires. Jusqu'à présent, les forces de sécurité semblent suivre ces instructions, sauf les quelques exceptions qui ont été signalées principalement dans les zones non couvertes par le DIS.

18. Du mois d'avril au 20 juin, outre les activités énumérées au paragraphe 14, le DIS a indiqué avoir fourni 2 966 escortes de sécurité, principalement à des agents humanitaires. La MINURCAT ayant cessé le 27 mai ses patrouilles militaires et escortes humanitaires, le DIS a dû assurer environ 21 % d'escortes de plus en juin. Le DIS a également retrouvé 9 des 12 véhicules volés au cours de la période faisant l'objet du rapport et maintenu des postes de contrôle aux abords des camps de réfugiés afin d'en préserver le caractère civil. Malheureusement, le 22 mai, au cours d'une opération visant à récupérer deux véhicules appartenant à une organisation

non gouvernementale internationale qui transportaient 14 agents humanitaires dans la région du Dar Sila, trois membres du DIS ont été grièvement blessés lors d'un échange de coups de feu avec les bandits. Un suspect a été appréhendé par le DIS.

19. Le 1^{er} juillet, le Gouvernement tchadien a lancé un nouveau dispositif de coordination des patrouilles et escortes humanitaires, le Bureau de la sécurisation et des mouvements (BSM), qui est venu remplacer le Bureau de la protection et des escortes créé et géré par la MINURCAT. Le BSM est présidé par le Gouvernement et compte parmi ses membres des représentants des forces de sécurité tchadiennes, de l'ONU et des organisations non gouvernementales internationales. Il doit être établi dans 13 localités importantes dans l'est et le sud du Tchad et se réunir toutes les semaines pour échanger des informations et analyser la situation sur le plan de la sécurité, approuver les demandes d'escorte par le DIS du personnel humanitaire et décider des mesures à prendre face aux situations d'urgence.

20. La grande difficulté pour le Gouvernement reste de savoir comment protéger au mieux les organisations non gouvernementales internationales qui, en règle générale, travaillent sans escorte. Lors d'un forum tenu récemment à Abéché, le Chef de la CONAFIT a demandé à ces organisations de communiquer à l'avance aux autorités l'itinéraire général de leurs missions et le calendrier de leurs déplacements, afin que des patrouilles dissuasives discrètes puissent être organisées dans leurs zones d'opérations.

V. Progrès accomplis par le Gouvernement tchadien dans la réalisation des objectifs fixés par le Conseil de sécurité

A. Retour volontaire des personnes déplacées, dans des conditions sûres et durables

21. Le 18 mai 2010, le Premier Ministre tchadien M. Emmanuel Nadingar a encouragé les personnes déplacées à rentrer dans leur région d'origine, en les assurant que le Gouvernement était désormais mieux en mesure de veiller à leur sécurité grâce notamment à une force commune de surveillance des frontières créée par les Gouvernements tchadien et soudanais. Selon les organismes humanitaires, depuis avril 2010, les régions du Dar Sila et de l'Ouaddai ont accueilli un flux constant de déplacés rentrant chez eux. Leur nombre est estimé à 20 000 personnes. Il faudra toutefois du temps pour déterminer combien de ces retours correspondent à des réinstallations permanentes et combien à des déplacements saisonniers. Au cours du forum humanitaire qui s'est tenu récemment à Abéché (voir par. 12), les représentants du Gouvernement ont décrié le fait que certaines personnes refusent de quitter les sites de déplacés ou y retournent uniquement pour pouvoir obtenir une aide humanitaire.

22. Si l'urbanisation et une plus grande facilité d'accès aux services dans les localités d'accueil peuvent ralentir le rythme des rapatriements, il est possible, en assurant la sécurité et l'accès aux services sociaux de base dans les régions d'origine, d'encourager les retours volontaires et durables. Dans cette optique, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut Commissariat pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement ont effectué des

missions interorganisations dans les régions de retour et les zones de réinstallation en avril et juin et achèvent actuellement l'élaboration d'une stratégie visant à définir les moyens d'aider le Gouvernement à résoudre ces problèmes.

B. Démilitarisation des camps de réfugiés

23. Certains éléments donnent à penser que la création récente, par les Gouvernements tchadien et soudanais, de la force commune de surveillance des frontières, qui se compose de 3 000 hommes, et la restructuration de la gendarmerie et de la Garde nationale et nomade ont permis de réduire l'afflux d'armes légères dans les camps de réfugiés. Par ailleurs, le Gouvernement tchadien a organisé des fouilles régulières dans les camps de réfugiés, ce qui lui a permis de confisquer des armes et des munitions.

24. Le Gouvernement et le HCR ont poursuivi des activités de sensibilisation auprès des réfugiés et des personnes déplacées, l'objectif étant de préserver le caractère civil des camps et des sites de déplacés. Des représentants du Gouvernement et du HCR ont effectué des missions de sensibilisation dans les camps de réfugiés de Touloum et d'Am Nabak. Par ailleurs, le DIS continue de contrôler les entrées et sorties dans les camps de réfugiés et d'effectuer des patrouilles pour s'assurer que ceux qui y entrent ne sont pas armés.

C. Garantie de la sécurité des réfugiés, des personnes déplacées, des civils et des agents humanitaires conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme

25. Le 1^{er} juin, en application des dispositions de la résolution 1923 (2010), le Gouvernement tchadien a créé par arrêté un Groupe de travail conjoint de haut niveau associant le Gouvernement tchadien et l'ONU, présidé par le Chef de la CONAFIT et composé de représentants de la MINURCAT, du HCR et des forces de sécurité tchadiennes. Le Groupe de travail doit se réunir tous les mois pour évaluer la situation sur le terrain en matière de protection des civils et la mise en œuvre des mesures adoptées par le Gouvernement en application du paragraphe 4 de la résolution 1923 (2010). Depuis sa création, le Groupe de travail s'est réuni deux fois.

26. La planification du rattachement progressif du DIS au Gouvernement a bien progressé au cours de la période faisant l'objet du rapport. Le 10 juin, le Groupe de travail a créé un groupe de travail technique mixte composé de représentants du Gouvernement et de l'ONU, chargé d'élaborer un plan pour la consolidation, la restructuration et le maintien du DIS. Ce plan prévoit de renforcer les normes professionnelles auxquelles doit se conformer le DIS grâce au recrutement et à la formation de 14 instructeurs, au recrutement de 50 chauffeurs et 25 mécaniciens auto et à la formation des officiers du DIS au droit international humanitaire et au droit international des réfugiés. Il prévoit aussi la remise en état, ou la construction, par la MINURCAT, des infrastructures du DIS ainsi que le forage de puits. La MINURCAT a passé des contrats avec des entreprises locales pour l'exécution de ces projets.

27. La restructuration du DIS et la création du Bureau de la sécurisation et des mouvements doivent permettre au DIS, aux autres organes chargés du respect des lois et aux agents humanitaires opérant dans l'est du Tchad de disposer de mécanismes de coordination durables. Le groupe de travail technique mixte établit actuellement le budget pour 2011 du DIS et procède à une évaluation de ses capacités administratives, logistiques et financières afin de déterminer les domaines à renforcer. Dans cette optique, il a entamé des discussions sur les moyens dont le Gouvernement aura besoin pour permettre au DIS de continuer à s'acquitter de ses fonctions, notamment sur le plan des ressources financières et humaines, du génie, des transports, de la gestion des biens, des technologies de l'information et des communications, et de la gestion des approvisionnements (carburant, eau, etc.).

28. Au cours de la période faisant l'objet du rapport, le Gouvernement s'est efforcé de lutter contre la participation de responsables de la sécurité à des activités criminelles ou leur appartenance à des groupes criminels. Le Ministre de l'intérieur a pris part, le 18 mai, à l'arrestation à Goz Beida (région du Dar Sila) de cinq officiers supérieurs de la gendarmerie qui étaient soupçonnés d'avoir participé à des extorsions et à des vols prenant pour cibles des civils. Au cours de la visite qu'il a effectuée dans l'est du Tchad du 2 au 4 juillet, le Ministre de la justice a souligné que nul n'était au-dessus de la loi. Le Président Déby a exprimé son mécontentement quant à l'inefficacité dont ont fait preuve certains responsables de la sécurité et administrateurs civils locaux après l'enlèvement en plein jour d'un agent expatrié d'une organisation non gouvernementale internationale à Abéché et face à une série de vols de voitures et d'activités criminelles qui s'étaient produits par la suite.

VI. Mise en œuvre du mandat de la MINURCAT

A. Appui au Détachement intégré de sécurité (DIS)

29. En raison des discussions qui ont été menées sur l'avenir de la Mission en février 2010, la MINURCAT a suspendu le remplacement des agents de la Police des Nations Unies dont la période de service était arrivée à terme. Depuis lors, seulement 19 nouveaux policiers de la MINURCAT ont été déployés auprès de la Mission. La plupart d'entre eux étaient des formateurs devant renforcer les programmes de formation du DIS approuvés aux termes de la résolution 1923 (2010). Au 26 juin, les effectifs de la Police des Nations Unies s'élevaient à 190 agents sur les 300 autorisés. Compte tenu de la réduction progressive des effectifs de la Mission, en moyenne 22 policiers des Nations Unies terminent leur période de service chaque mois sans être remplacés. Fin décembre 2010, le retrait devrait donc porter sur 61 agents de police.

30. Pendant la période visée, la MINURCAT a continué d'assumer des fonctions d'encadrement, de suivi, de formation, de conseil et de facilitation auprès du DIS qui, au 15 juillet, comptait 807 agents, dont 90 femmes. Depuis la création du DIS, la MINURCAT a formé 1 014 policiers et gendarmes tchadiens. Toutefois, 195 des agents du DIS ne figurent plus sur la liste des effectifs en raison de leur démission, de leur renvoi pour manquements à la discipline ou de leur décès. Douze autres agents ne participent pas aux activités opérationnelles menées dans l'est du Tchad

parce qu'ils ont été recrutés pour des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou suivent une formation à l'étranger.

31. La MINURCAT a élaboré un manuel sur les activités de suivi et d'encadrement du DIS et organisé une formation visant à renforcer l'aptitude à diriger des responsables des commissariats et postes de police du DIS, de leurs adjoints et d'autres hauts responsables, afin qu'ils puissent assumer les fonctions de la Police des Nations Unies. Aux fins du renforcement des normes professionnelles, les agents du DIS ont également reçu une formation en cours d'emploi portant sur les enquêtes judiciaires (traitement des plaintes, méthodes à retenir pour les entretiens, techniques d'interrogatoire, détention et protection des lieux de crimes), les logiciels à utiliser et les techniques de conduite défensive, ainsi que les principes dont procèdent les droits de l'homme, l'accent étant mis sur les droits de la femme et de l'enfant, l'arrestation et la détention.

32. La MINURCAT a fourni des uniformes, des bottes, des casquettes et des ceintures à 250 femmes récemment recrutées dans les rangs de la Police nationale tchadienne. Grâce à ces nouvelles recrues, la proportion de femmes dans la Police nationale passera de 4 % à près de 9 % et le DIS pourra faire appel à un nombre accru de candidats qualifiés. Les recrues ont entamé en mai une session de formation nationale de neuf mois.

33. Jusqu'à présent, le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le DIS n'a reçu que 6,9 des 17,9 millions de dollars dont le versement avait été annoncé afin d'appuyer les activités de promotion du régime de droit dans l'est du Tchad, les apports nécessaires pour 2010 s'élevant à 21,7 millions de dollars.

B. Régime de droit

34. Il conviendra d'accorder une attention soutenue à moyen et à long terme aux efforts qui sont déployés par le pays pour établir des institutions garantes de l'état de droit efficaces. Tout au long de son mandat, la MINURCAT aura soutenu et encouragé le Gouvernement à entreprendre une évaluation approfondie des institutions garantes de l'état de droit dans l'est du Tchad et à définir et classer par ordre de priorité les initiatives gouvernementales susceptibles d'être menées à bien avec l'appui des donateurs.

35. La MINURCAT a adopté une stratégie de retrait progressif de son programme relatif à la justice, dont elle coordonne l'application avec le PNUD, qui vise notamment à aider la cour d'appel d'Abéché à améliorer les garanties de procédure régulière dans les affaires pénales, renforcer les capacités judiciaires de base au niveau local et faciliter l'accès à la justice.

36. La formation de six mois que la MINURCAT a organisée à l'intention de 158 non-professionnels pour les préparer à exercer les fonctions de juge de paix dans 48 sous-préfectures s'est achevée en mai. Les autorités judiciaires tchadiennes mettent actuellement au point, avec l'aide de la MINURCAT et du PNUD, un système de suivi des résultats obtenus par les participants à la formation. À Iriba, Goz Beida, Hadjer Hadid et Adré, la MINURCAT mène des projets à effet rapide visant à moderniser l'infrastructure des tribunaux et à équiper ces derniers.

37. Outre l'assistance technique apportée à la Maison des avocats d'Abéché s'agissant des conseils de la défense et de l'aide judiciaire, la MINURCAT, en

coordination avec le PNUD, a lancé une campagne de mobilisation de ressources afin d'aider les organisations non gouvernementales nationales à proposer de nouveaux services d'aide judiciaire dans l'est du Tchad. Simultanément, avec l'appui de la MINURCAT et du PNUD, la deuxième circonscription judiciaire de la cour pénale d'Abéché a ouvert sa session le 2 juillet 2010 en examinant 34 affaires de caractère pénal et en inculquant 67 suspects de différentes infractions. L'Ordre tchadien des avocats a fourni trois conseils afin d'aider les prévenus et les plaignants pendant les procès.

38. La MINURCAT a poursuivi ses activités d'accompagnement professionnel et d'encadrement du personnel des prisons nationales à N'Djamena, Abéché, Adré, Iriba et Goz Beida. Elle a également conseillé le Ministère tchadien de la justice dans les domaines de la gestion et de l'administration des établissements pénitentiaires.

39. En mai, le Ministère de la justice et l'administration pénitentiaire, en collaboration avec l'Union européenne, ont organisé dans la capitale tchadienne un atelier de cinq jours visant à renforcer les capacités de 50 responsables de prison venant de tout le pays. En juin, un autre atelier sur le droit pénitentiaire révisé a été organisé en prévision de l'adoption de lois relatives au recrutement et à la formation du personnel pénitentiaire. Avec l'appui technique de la MINURCAT, l'administration pénitentiaire a élaboré un code de conduite du personnel pénitentiaire qui a été présenté pour examen au Directeur général des prisons du Tchad.

40. La rénovation de la prison d'Abéché se poursuit. La MINURCAT a mené à bien un projet à effet rapide consistant à installer des réservoirs d'eau et à relier la prison au réseau de distribution d'eau local, ce qui a permis d'approvisionner les détenus en eau de façon régulière et d'améliorer les conditions d'hygiène et de santé dans cette prison. Le Gouvernement a fourni du matériel permettant d'accroître la pression dans le réseau de distribution d'eau. Le 25 juin, la MINURCAT a lancé un projet à effet rapide prévoyant la rénovation de la prison d'Iriba, qui est fort délabrée.

C. Droits de l'homme

41. Pendant la période visée, la MINURCAT a poursuivi ses activités de surveillance des droits de l'homme dans les camps de réfugiés, les sites de déplacés et les villages de l'est du Tchad et mené des activités de renforcement des capacités des agents chargés de faire respecter la loi et de la société civile. Les principaux obstacles à la réalisation des droits de l'homme dans l'est du Tchad restent les violences sexuelles et sexistes, qui représentent plus de la moitié des incidents avérés, des cas de viol, de mariage précoce et forcé et de mutilations génitales féminines étant régulièrement signalés. Pendant la période de réduction progressive des activités de la Mission, il sera indispensable de mettre l'accent sur l'apport d'une assistance technique au Ministère des droits de l'homme en vue de l'élaboration d'un plan d'action national pour les droits de l'homme et sur les activités de renforcement des capacités du Ministère et des organisations de la société civile.

42. En étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Mission s'est rendue dans 62 camps de réfugiés, sites de déplacés,

villages et villes et a organisé 36 visites d'inspection de centres de détention. En outre, 54 réunions ont été tenues avec des préfets, des sous-préfets et des commandants des forces de gendarmerie, ainsi que des représentants de l'Agence nationale de sécurité (ANS), des autorités judiciaires et des représentants des Ministères de l'action sociale et des droits de l'homme, afin d'assurer le suivi d'affaires de violations des droits de l'homme, à caractère sexuel et sexiste pour la plupart, et d'encourager l'adoption des mesures voulues. La tenue de telles réunions a été systématisée, comme à Goz Beida, où les réunions de sensibilisation hebdomadaires avec les forces de la gendarmerie sont entrées dans la pratique.

43. Le 15 mai, la MINURCAT a rencontré des représentants de l'Armée nationale tchadienne (ANT) afin d'examiner les moyens de traiter 11 cas de violences contre des femmes que des membres de l'Armée nationale auraient commises entre février et avril 2010. L'ANT s'est engagée à prendre les mesures nécessaires, et notamment à collaborer avec la MINURCAT, pour donner suite à ces affaires et demander des comptes aux auteurs de ces actes. À cet égard, des contacts réguliers ont été instaurés aux fins d'un échange d'informations. En outre, la MINURCAT mène actuellement des programmes de sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention de l'ANT, des forces de gendarmerie et de la garde nationale et nomade.

44. La MINURCAT a également offert une formation à deux représentants du Ministère des droits de l'homme dans le domaine de la surveillance, de l'établissement des rapports et de la sensibilisation et les a aidés à élaborer des stratégies de suivi. Un troisième représentant, qui avait suivi cette formation à Abéché, a bénéficié de conseils portant sur la planification et l'organisation de cours de formation relatifs aux droits de l'homme. À Goz Beida, depuis le mois de mai, la MINURCAT et un représentant du Ministère des droits de l'homme mènent des visites d'inspection conjointes visant à faciliter le renforcement des capacités de suivi et de sensibilisation des autorités locales.

45. La MINURCAT a poursuivi les activités qu'elle mène pour aider la société civile à être mieux à même d'assurer la défense et la promotion des droits de l'homme. À cette fin, elle a offert, le 21 mai, une formation d'observateur des droits de l'homme à 32 participants (dont 13 femmes) qui appartenaient à 11 organisations non gouvernementales chapeautées par le Cercle des organisations non gouvernementales des droits de l'homme et des représentants du Ministère des droits de l'homme. Ce programme, qui doit se poursuivre jusqu'à la fin du mandat de la Mission, porte sur le rassemblement et l'analyse des éléments d'un dossier, la communication d'informations et le suivi des cas d'atteintes aux droits de l'homme et de sévices. Il a pour objectif de préparer progressivement les participants à prendre une part active à la défense et à la promotion des droits de l'homme.

D. Protection de l'enfance

46. La MINURCAT a continué de soutenir l'action que mène le Gouvernement pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par des groupes armés. Conformément aux résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité, la Mission codirige, avec des représentants de l'UNICEF et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Groupe de travail tchadien sur les mécanismes de surveillance et de communication de l'information.

47. Pendant la période visée, la MINURCAT a organisé deux sessions de formation sur les droits de l'enfant axées sur le recrutement des enfants. La première session, qui mettait l'accent sur les violations graves des droits de l'enfant, s'est déroulée à Abéché le 11 mai 2010; 27 travailleurs sociaux appartenant à différentes organisations non gouvernementales et des représentants du Ministère de l'action sociale y ont participé. La deuxième session a également eu lieu à Abéché, le 25 mai, et portait sur les mécanismes nécessaires pour surveiller le recrutement des enfants; et 37 responsables communautaires, représentants des autorités administratives locales et commandants militaires y ont participé. Ces deux sessions faisaient partie de programmes plus vastes bénéficiant de l'appui de l'UNICEF.

48. Quelque 80 représentants de différents secteurs de la société ont été sensibilisés aux droits de l'enfant à l'occasion de la célébration à Abéché, le 16 juin, de la Journée de l'enfant africain, qui a été organisée conjointement par la MINURCAT, la Délégation des affaires sociales de la région de l'Ouaddai, l'UNICEF et le Cercle des organisations non gouvernementales des droits de l'homme.

E. Problématique hommes-femmes

49. Pendant la période considérée, la MINURCAT a continué de soutenir les initiatives nationales visant à élaborer une stratégie de lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'est du Tchad. La MINURCAT a consulté 38 femmes ayant des postes de responsabilité dans différentes régions du Tchad, afin de savoir quelles étaient leur connaissance du règlement des conflits et leur participation à ce processus, puis a identifié à Abéché et à N'Djamena des dirigeantes susceptibles de contribuer à l'élaboration de stratégies efficaces.

50. La MINURCAT a recherché des entités en mesure d'assumer les responsabilités qui étaient les siennes s'agissant de la problématique hommes-femmes. Le 7 juillet, elle a rencontré des représentants du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Ministère de l'action sociale afin d'examiner les activités devant être menées entre juillet et décembre, parvenir à un accord s'agissant de leur exécution et élaborer conjointement des modules de formation portant sur quatre domaines clés : soins médicaux, aide psychologique, questions judiciaires et sécurité. Ces modules de formation serviront à mener des activités de formation concernant la problématique hommes-femmes dans ces quatre domaines à l'échelon national.

F. Affaires civiles

51. La MINURCAT a continué d'appuyer les efforts menés par les autorités nationales et locales tchadiennes pour mettre fin aux tensions locales, promouvoir la réconciliation et améliorer les conditions de vie des déplacés rentrant chez eux. Dans la région de l'Ouaddai, la Mission a mené des voyages de consultations et des missions de bons offices auprès de responsables de groupes de personnes déplacées et de dirigeants vivant dans les zones de retour. Ces visites ont appuyé l'initiative menée par le préfet d'Assounga pour résoudre les tensions qui existent depuis longtemps entre les autorités locales, les responsables de groupes de personnes déplacées et différents groupes ethniques, et ont contribué au rétablissement de

l'autorité de l'État, l'objectif étant de faciliter le retour d'environ 10 000 déplacés dans la zone de Borotha. Grâce à ce processus, toutes les parties prenantes intéressées ont accepté de participer à un dialogue intercommunautaire qui se tiendra en fin d'année à Hadjer Hadid (région de l'Ouaddai) afin d'examiner les obstacles au retour des déplacés.

52. La MINURCAT a lancé un projet à effet rapide consistant à installer des réverbères à énergie solaire afin d'améliorer la sécurité dans la ville de Guéréda. Depuis la présentation du dernier rapport, elle a continué de faciliter la mise en place à Guéréda d'un comité de développement local chargé de l'approvisionnement en eau et en électricité, de l'éducation, de la santé et des pratiques environnementales viables bénéficiant aux populations accueillant des réfugiés.

53. Pour veiller à la mise en place de mécanismes permettant de poursuivre les progrès réalisés jusqu'à présent, la MINURCAT axe sa stratégie de retrait dans le domaine des affaires civiles sur un transfert efficace des activités de dialogue intercommunautaire aux entités nationales, les organisations non gouvernementales internationales et nationales devant assurer le suivi de ce dialogue, et la réalisation de projets à effet rapide par les collectivités locales. À cet égard, des discussions sont en cours avec le PNUD en vue de l'éventuelle intégration des activités civiles de la MINURCAT dans le programme de relèvement rapide. Des consultations ont également lieu avec les autorités locales, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales nationales pour trouver le moyen d'approfondir le dialogue intercommunautaire, en particulier dans la région de Borotha.

G. VIH et sida

54. La MINURCAT a offert un programme initial de formation et de sensibilisation au VIH/sida à 499 personnes, dont 169 membres de la communauté locale d'Abéché. En juin, elle a apporté son soutien aux activités pédagogiques menées à Biltine (région du Wadi Fira).

55. En juin, la MINURCAT a également offert une formation à 15 responsables du Détachement intégré de sécurité, dont cinq femmes, afin d'en faire des agents de coordination pour le VIH/sida. La Mission a continué de fournir un soutien technique aux initiatives d'ONUSIDA à l'hôpital général d'Abéché, notamment au centre de conseil et de dépistage volontaire, ainsi qu'aux programmes de conseil précédant et suivant le dépistage et de suivi psychologique et social des patients mis en place par l'UNICEF.

H. Déminage

56. Les activités de déminage dans l'est du Tchad se sont poursuivies mais considérablement ralenties, la cessation des escortes militaires de la MINURCAT ayant limité l'accès aux zones minées. Entre le 15 mai et la fin de juin, la MINURCAT a déminé 11 116 mètres carrés et 31 zones dangereuses, vérifié 38,5 kilomètres de routes (contre 217 kilomètres en moyenne au cours des périodes précédentes) et s'est rendue dans 22 communautés.

57. En préparation du retrait de la MINURCAT, des discussions sont en cours avec le Centre national de déminage du Tchad à N'Djamena sur la meilleure façon de

poursuivre les activités de déminage. Le Centre s'est déclaré intéressé mais l'obtention des fonds nécessaires à la mise en œuvre de ces activités constituera un problème important.

I. Mandat militaire de la MINURCAT

58. La force de la MINURCAT a été restructurée pour s'adapter au nouveau mandat. Depuis le 27 juin, 964 soldats ont été rapatriés et les forces restantes déployées dans trois secteurs : deux dans l'est du Tchad et un dans le nord-est de la République centrafricaine. La force actuelle se compose de 2 174 personnes, 296 en République centrafricaine et 1 878 au Tchad, ce qui est conforme à l'effectif de 1 900 personnes autorisé à compter du 15 juillet au Tchad et de 300 en République centrafricaine. Cet effectif n'évoluera guère jusqu'au 15 octobre, date à laquelle la force entamera son retrait final, qui devra être terminé d'ici au 31 décembre 2010.

59. Dans l'est du Tchad, la zone d'opérations a été restructurée et comprend désormais un secteur nord couvrant les régions de l'Ennedi Est, du Wadi Fira et de l'Ouaddai et un secteur sud couvrant les régions du Dar Sila et du Salamat. Les camps de la MINURCAT à Bahaï et Guéréda ont été fermés et le camp de Koukou Angarana devrait l'être bientôt; une force réduite actuellement postée à Farchana sera toutefois temporairement transférée à Iriba pour assurer la protection du personnel et du matériel des Nations Unies encore déployés dans la région du Wadi Fira. En République centrafricaine, la position de la force, les activités et les effectifs autorisés (300 personnes à Birao) n'ont pas changé.

60. Le concept stratégique d'opérations et les règles d'engagement militaires ont été actualisés conformément aux dispositions de la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité. La réduction des troupes étant en bonne voie et la restructuration terminée, la force est, au niveau opérationnel, configurée pour les tâches qui lui sont confiées. Depuis le 27 mai, les escortes permettant d'assurer la sécurité du personnel humanitaire sont exclusivement fournies par le Détachement intégré de sécurité et la force de la MINURCAT se limite à fournir des escortes aux convois logistiques et militaires des Nations Unies et à maintenir une capacité de réaction rapide à Abéché, Farchana et Goz-Beida. À cet égard, la liberté de circulation terrestre de la force a été pleinement respectée. La Mission a pris contact avec le Gouvernement tchadien pour améliorer, en cas d'urgence, les procédures de déploiement de la force de réaction rapide aérienne de la MINURCAT.

VII. Appui à la Mission

61. Les plans de dégageement progressifs de la MINURCAT ont été arrêtés et leur mise en œuvre a commencé. Les bureaux régionaux de la Mission à Bahaï et Guéréda ont été fermés avant le 21 juillet et celui de Koukou Angarana le 30 juillet à la suite du retrait de la force de ces lieux. Le retrait du reste de la force de l'est du Tchad et du nord-est de la République centrafricaine commencera le 15 octobre. La planification de la liquidation de la Mission est presque terminée et sa mise en œuvre commencera le 1^{er} janvier 2011. En dépit de nombreux problèmes, aucun effort n'est épargné pour que le retrait complet s'achève d'ici au 31 décembre 2010 et que seul le personnel essentiel à la liquidation de la Mission demeure par la suite.

62. La MINURCAT a continué de fournir un soutien au Détachement intégré de sécurité. Des efforts considérables ont été faits pour terminer la construction des ouvrages mentionnée au paragraphe 14 de la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité. À la fin du mois de juin, la Mission a signé des contrats avec des entreprises locales en vue de la construction de complexes en dur pour le Détachement en 19 endroits de l'est du Tchad. Les travaux devraient commencer sous peu. Compte tenu du fait que les délais fixés étaient serrés et forte de son expérience avec une seule entreprise, la Mission a passé des contrats avec de multiples entités de façon à accélérer la construction. Des efforts supplémentaires seront faits pour remédier aux problèmes tenant au climat et relever les défis d'ordre administratif et logistique afin que ces projets soient terminés avant la fin du mandat de la MINURCAT.

VIII. Évaluation des conséquences de retrait de la MINURCAT de la République centrafricaine

63. La MINURCAT a remplacé le détachement de l'EUFOR stationné à Birao, la préfecture de la région de la Vakaga, le 15 mars 2009. Les tâches du détachement de l'Union européenne (EUFOR) se limitaient à assurer la sécurité de l'aérodrome de Birao et à mener des patrouilles à Birao et dans ses environs immédiats. Dans le cadre du mandat qui lui avait été confié par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1861 (2009), la Mission devait, au nord-est de la République centrafricaine, assurer la sécurité de l'aérodrome de Birao, mener des patrouilles limitées dans son voisinage immédiat, effectuer des opérations de caractère limité en vue d'extraire des civils et des travailleurs humanitaires en danger et protéger le personnel et les locaux des Nations Unies.

64. La zone d'opérations de la Mission en République centrafricaine couvre la région de la Vakaga et la pointe nord de la région de la Haute-Kotto. Il s'agit là d'une zone reculée et peu peuplée, dotée d'infrastructures minimales et bénéficiant de peu de services publics. Au cours de la saison des pluies (juin à octobre), elle est en général coupée du reste du pays et uniquement accessible par air. Quelque 90 000 personnes vivent dans cette zone (qui représente quelque 66 000 kilomètres carrés), notamment 6 000 personnes déplacées à Birao et aux alentours et quelque 3 200 réfugiés soudanais dans un camp à Sam Ouandja (région de la Haute-Kotto). Actuellement, quatre organisations non gouvernementales internationales (ONGI) opèrent dans la Vakaga et le nord de la Haute-Kotto.

65. La situation générale en matière de sécurité dans le nord-est de la République centrafricaine continue de pâtir du conflit interethnique, du banditisme et des activités criminelles transfrontières. Au moins trois groupes armés sont présents dans la zone relevant de la MINURCAT ou ses environs et menacent la sécurité de la population et des Forces armées centrafricaines : l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR), le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) et la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP). Seuls l'UFDR et le MLCJ se sont engagés dans un accord de paix avec le Gouvernement de la République centrafricaine à participer à un programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. La phase désarmement de ce programme n'a pas encore commencé (une description détaillée de l'état d'avancement du programme figure dans le document S/2010/295, par. 24 à 28).

66. Actuellement, la menace que représente la République centrafricaine pour la sécurité des États voisins se limite, d'après les estimations, au banditisme transfrontière. La dernière incursion au Tchad de rebelles venant du nord-est de la République centrafricaine a eu lieu à la fin de 2006. Bien que ces incursions transfrontières demeurent une possibilité, il est estimé que le risque est actuellement peu important. La menace pour les civils, les personnes déplacées, les réfugiés et les travailleurs humanitaires demeure toutefois élevée dans la région.

67. Bien que la force de la MINURCAT à Birao ait, en apportant une certaine stabilité, joué un rôle dissuasif, l'absence de progrès durables pour ce qui est de la lutte contre les menaces à la sécurité est due principalement à l'absence d'autorité de l'État, à la faible présence et aux capacités limitées des Forces armées centrafricaines (FACA) et au manque de progrès réalisés dans la mise en œuvre des accords de paix entre le Gouvernement et les groupes rebelles de la République. Les FACA qui compteraient 6 000 soldats tous rangs confondus ont moins de 1 200 éléments déployés en dehors de la capitale, notamment une petite présence inférieure à un bataillon dans la zone d'opérations de la MINURCAT. Leur présence dans la région est extrêmement limitée pour des raisons opérationnelles et logistiques, notamment s'agissant de l'accès à des aéronefs, ce qui empêche le déploiement rapide des renforcements adéquats.

68. Il faudra quelque temps au Gouvernement pour renforcer ces capacités et, dans l'intervalle, il est à craindre que le retrait du contingent de la MINURCAT n'enhardisse les groupes armés de la région et se traduise par une aggravation de la criminalité et de l'anarchie et une dégradation de la situation générale sur le plan humanitaire et celui de la sécurité.

69. Pour remédier à ces problèmes, il faudra une volonté politique, des progrès importants au niveau de la réconciliation nationale et l'appui des partenaires internationaux de manière à ce que le Gouvernement puisse asseoir son autorité dans la région, notamment en renforçant les forces armées, la police et le régime de droit.

70. Le 11 juin, conformément au paragraphe 26 de la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité, mon Représentant spécial pour la MINURCAT, M. Youssef Mahmoud, a examiné avec les autorités centrafricaines à Bangui les conséquences du retrait de la MINURCAT pour le nord-est du pays et échangé des vues sur les éventuelles options internationales et régionales permettant de les limiter. Le Premier Ministre a indiqué à mon Représentant spécial que le mandat limité de la MINURCAT (ainsi que sa taille et ses règles d'engagement) n'avaient pas répondu aux attentes nationales ou locales. Préoccupé par le fait que les besoins en matière de sécurité interne dépassent les capacités des forces de sécurité nationales, il a réitéré la demande faite précédemment par le Président Bozizé aux Nations Unies et autres partenaires internationaux de fournir formation et équipement aux forces nationales dans le cadre du processus de réforme générale du secteur de la sécurité nationale. Il a souligné que ce type d'arrangement constituerait une approche plus adaptée que les soldats de maintien de la paix internationaux, les forces nationales opérant avec un degré de tolérance différent à l'égard du risque.

71. Jusqu'à tant que les mécanismes nécessaires soient mis en place pour aider les autorités nationales à assurer la sécurité de la préfecture de la Vakaga, il sera important de déterminer les causes et les conséquences de l'insécurité. Le Conseil

de sécurité souhaitera peut-être, dans ce contexte, envisager deux options pour ce qui est du nord-est de la République centrafricaine.

72. La première option consiste à mettre en place une force de maintien de la paix des Nations Unies. Les objectifs de cette force seraient de prévenir l'insécurité dans la région et d'assurer la sécurité et l'extraction *in extremis* du personnel humanitaire. Pour ce faire, une force minimum de 300 personnes, équivalente à celle actuellement déployée par la MINURCAT, serait nécessaire. La force devrait demeurer sur le terrain jusqu'à ce que le Gouvernement centrafricain dispose des capacités dissuasives requises. Cette option représente par conséquent une entreprise à long terme. Le soutien actuellement fourni par le Tchad aux troupes stationnées à Birao devrait être basé dans un endroit adéquat et bénéficier des moyens de transport et de l'infrastructure civile adaptés. Il ressort d'une évaluation préliminaire qu'au moins 300 militaires supplémentaires jouant un rôle d'appui et un élément civil de même taille s'imposeraient pour soutenir les forces opérationnelles stationnées à Birao (300 personnes). La mission se composerait ainsi de près de 1 000 personnes. La création et le déploiement d'une force de ce type prendraient au moins six mois.

73. La deuxième option consisterait principalement à renforcer les efforts à moyen et à long terme déployés pour renforcer les capacités de l'État dans le domaine de la sécurité et du régime de droit et à prendre sans délai des mesures visant à améliorer les moyens d'action des forces armées dans le nord-est. Au titre de cette option, une assistance internationale pourrait être fournie aux fins de la formation et de l'équipement des forces armées et des forces de police centrafricaines de manière à leur permettre d'assurer la sécurité dans le nord-est du pays. Ces efforts seraient entrepris dans le cadre de la réforme à plus long terme du secteur de la sécurité et des initiatives de désarmement, démobilisation et réintégration. Cette option pourrait être complétée par une force de patrouille des frontières commune aux Gouvernements centrafricain et tchadien et par la mise en œuvre des accords bilatéraux concernant les patrouilles communes Soudan-République centrafricaine de surveillance des frontières. Cette assistance pourrait être fournie sur une base bilatérale ou multilatérale, notamment par le biais de l'Union africaine ou de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), avec l'appui des donateurs.

74. Le 22 juillet, mon Représentant spécial a rencontré le Président Bozizé en marge du Sommet de la Communauté des États sahélo-sahariens à N'Djamena et échangé des vues avec lui sur différentes options. Le Président Bozizé a noté que les forces armées pourraient assurer la sécurité dans la région si elles disposaient d'un soutien logistique et d'une formation de base. Tout en mettant l'accent sur la nécessité d'obtenir un équipement de base, il a également noté que les forces armées n'avaient besoin que d'un soutien aérien limité (hélicoptères) pour les patrouilles aériennes compte tenu de la densité de la forêt dans la région. Le Président a estimé qu'une option qui miserait sur les capacités nationales aurait un impact plus durable que le déploiement de personnel de maintien de la paix international.

IX. Observations et recommandations

75. Les problèmes humanitaires et les problèmes de sécurité dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine sont nombreux. Ils étaient

inégalement graves avant la création de la MINURCAT, et vu leur acuité variable, depuis le début de celle-ci, ils continueront à retenir sans aucun doute l'attention après la fin de la Mission étant donné la situation précaire dans la région. Néanmoins, l'amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan, l'efficacité grandissante des patrouilles communes le long de leur frontière commune et les efforts entrepris par le Gouvernement tchadien pour renforcer les capacités nationales de protection augurent bien de l'avenir.

76. Comme le montrent les sections précédentes du présent rapport, le Gouvernement tchadien et les Nations Unies ont depuis l'adoption de la résolution 1923 (2010) entretenu des relations constructives pour résoudre les problèmes persistants de protection de la population dans l'est du Tchad, conformément à la lettre et à l'esprit de la résolution.

77. Je suis satisfait de ce qu'a fait le Gouvernement tchadien jusqu'à présent pour s'acquitter de ses responsabilités en droit international dans la protection des civils, en dépit des complexités de la tâche et de l'étendue et la rudesse du territoire qu'habitent actuellement les réfugiés et les personnes déplacées. La sensibilisation des autorités locales dans l'est du Tchad, menée conjointement par le Chef de la CONAFIT et par mon Représentant spécial, est une mesure utile qu'il faut maintenir. Le Groupe conjoint de travail de haut niveau récemment créé, les forums de débat humanitaire et le nouveau mécanisme de coordination de la sécurité devraient permettre le moment venu à la fois au Gouvernement tchadien et à ses partenaires internationaux d'exercer leurs responsabilités dans la protection des civils et des travailleurs humanitaires. À ce sujet, je tiens aussi à encourager le Gouvernement tchadien et les organismes des Nations Unies à n'épargner aucun effort pour introduire des incitations socioéconomiques ou autres supplémentaires pour faciliter le retour ou la réinsertion volontaires, sûrs et durables, des personnes déplacées.

78. Au début de cette année, la situation sur le plan de la sécurité dans l'est du Tchad s'est améliorée mais je constate avec regret la poussée récente de criminalité qui a amené certains travailleurs humanitaires à réduire ou suspendre leurs opérations dans l'est du pays. Je demande instamment aux autorités locales et centrales de continuer à adresser des signaux sans ambiguïté, pour bien convaincre ces criminels que les attaques contre la vie et les biens des travailleurs humanitaires et des populations vulnérables ne seront pas tolérées. À ce sujet, je me réjouis des déclarations et interventions récentes des autorités tchadiennes, notamment au plus haut niveau, qui marquent leur détermination de venir à bout et d'inverser cette fâcheuse escalade.

79. Le Détachement intégré de sécurité commence à donner de bons résultats et il ne faut pas permettre un échec de ce mécanisme de sécurité évolutif, contrôlé par les autorités tchadiennes mais avec un soutien international, pour la protection des civils. Malgré les contraintes en matière de logistique et de ressources humaines et malgré les contradictions internes propres à toute nouvelle institution, le Détachement intégré de sécurité a obtenu des progrès notables dans la protection des camps de réfugiés et la sécurisation de leur voisinage. Les hommes et femmes qui le composent ont manifesté un courage certain et ont parfois risqué leur propre vie pour sauver la vie de travailleurs humanitaires ou récupérer des biens qui leur avaient été volés. La MINURCAT n'épargnera aucun effort pour aider le Gouvernement tchadien à consolider le Détachement intégré de sécurité et à le

soutenir, pour assumer progressivement la responsabilité intégrale de cette force. Cependant, j'admets que le Détachement intégré de sécurité mettra quelques années à réaliser intégralement son potentiel, avec un soutien soutenu et considérable du Gouvernement tchadien. À ce propos, je tiens à remercier les partenaires internationaux qui ont apporté une contribution généreuse au Fonds d'affectation spéciale qui a financé au cours des trois dernières années le développement progressif du Détachement intégré de sécurité.

80. Je salue les efforts faits pour remédier aux violations des droits de l'homme dans l'est du Tchad, réduire la violence sexiste et remettre en état de fonctionner un pouvoir judiciaire encore fragile. Les résultats exposés dans le présent rapport n'auraient pas pu être obtenus sans l'engagement véritable des autorités tchadiennes et le soutien du reste du système des Nations Unies et des autres partenaires internationaux. La MINURCAT et le Gouvernement tchadien élaborent des stratégies tendant à consolider et préserver ces résultats et tout ce qui a été réalisé depuis le début de la Mission dans le cadre de la stratégie de sortie de la MINURCAT.

81. La MINURCAT s'emploie activement à exécuter le plan de réduction progressive et en bon ordre de ses effectifs, le retrait de tout le personnel en uniforme et de tout le personnel civil de la Mission devant être achevé au 31 décembre 2010. De nombreuses contraintes, et notamment des difficultés sur le plan de la logistique et des difficultés climatiques, devront être surmontées pour qu'on parvienne à cet objectif. En octobre, je rendrai compte des progrès accomplis. À ce sujet, je tiens à encourager les Gouvernements tchadien et centrafricain à continuer d'apporter le soutien voulu à la restructuration en cours de la Mission et au retrait des militaires, de façon sûre, en bon ordre et dans la dignité.

82. Pour ce qui est de la République centrafricaine, les difficultés qui se présentent à son gouvernement dans le maintien de la sécurité et le respect de l'état de droit, en particulier dans le nord-est du pays, ont été exposées dans le présent rapport. La situation dans ce pays exige notre vigilance constante, étant donné le contexte régional. Je conviens avec le Président Bozizé que le maintien de la paix n'est pas le meilleur instrument pour résoudre ces problèmes. Je pense au contraire que la deuxième option, présentée au paragraphe 73 plus haut, est la plus indiquée. Ainsi, j'encourage le Gouvernement centrafricain ainsi que les acteurs multilatéraux et bilatéraux qui s'occupent de la consolidation de la paix et du développement notamment, à continuer à étudier et approfondir cette proposition. Je suis prêt à les aider en exerçant mes bons offices.

83. Pour conclure, je tiens à remercier mon Représentant spécial et son équipe pour leur constant dévouement pendant la difficile dernière phase de la Mission. Je souhaite également remercier l'équipe des Nations Unies au Tchad et la communauté internationale pour leur action menée sans relâche au service des populations vulnérables vivant dans les zones d'opération de la Mission et au-delà. Enfin, je tiens à exprimer ma sincère gratitude, pour leur soutien sans faille, à tous les pays qui ont fourni des contingents militaires et policiers.

Carte